



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 Septembre 2022

Convocation du 15 Septembre 2022

L'an deux mil-vingt-deux, le vingt-trois septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Claude SCHNÜRER, Maire.

Présents : SCHNÜRER Claude, MATHIEU Roger, BOUCHEROLLES Valérie, VIDEGRAIN Emilie (arrivée à 20h10), BONNEFOY Jérôme, PLISSON Marie-Claude, ALLEGRET Myriam, MATHIEU Ludovic, CHEVALIER Pierre.

Absent excusé : MARIOTTI Bernard (a donné pouvoir à SCHNÜRER Claude)

Secrétaire : BOUCHEROLLES Valérie

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2022 qui est accepté à l'unanimité.

Il propose aux conseillers d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant un devis de reprofilage ponctuel des routes ainsi que l'augmentation des tarifs de la garderie. Ces derniers acceptent à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

1) Délibération 2022-33 : Fonds de Solidarité Logement

Le Maire informe le Conseil Municipal de la convention qui lie la municipalité aux services du conseil départemental concernant le financement du Fonds de Solidarité pour le logement (aides attribuées aux personnes en difficulté pour le logement, l'énergie, l'eau, le téléphone). Il rappelle que chaque année une délibération doit venir fixer le montant de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contribuer à hauteur de 400 € au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2022 :

- 150 € pour l'eau
- 150 € pour l'énergie
- 100 € pour le logement

Arrivée de mme VIDEGRAIN Emilie à 20h10, à l'issue du vote.

2) Délibération 2022-34 : Devis plaques de rue.

Depuis maintenant un an, les rues de la commune ont été nommées. Or certains panneaux de rue n'ont pas été pris en compte lors de la commande et d'autres ont déjà été volés.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de racheter les panneaux manquants. Pour cela, il présente un devis fourni par La Poste, d'un montant de 820.61€ HT soit 984.73€ TTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, autorisent m. le Maire à signer le bon de commande.

3) Délibération 2022-35 : Projet d'extinction de l'éclairage public

Monsieur le maire rappelle le contexte actuel de crise qui engendre un surcote énergétique pour l'ensemble des communes.

Il propose donc d'entamer une réflexion sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public afin de réduire la facture de consommation d'électricité.

Après avoir échangé sur le sujet, les conseillers proposent d'éteindre l'éclairage public ainsi que les spots qui illuminent l'Eglise de 22h00 à 06h00.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote en faveur de l'extinction de l'éclairage public de 22h00 à 06h00. Il vote également à l'unanimité l'extinction de l'éclairage de l'Eglise de 22h00 à 06h00.

4) Délibération 2022-36 : Demande de subvention

Les services de la mairie ont reçu en date du 18 Juillet 2022 une demande de subvention de la part de l'association « l'Amicale des pêcheurs ».

M. le Maire propose que soit reconduite l'aide versée à cette association les années antérieures, soit la somme de 40€.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

5) Délibération 2022-37 : Dénonciation de la convention avec le centre instructeur de Préveranges

M. Schnürer explique aux conseillers qu'une convention lie actuellement la commune de Saint Pierre les Bois à celle de Préveranges, afin que soient instruits les dossiers d'urbanisme. Toutefois, à compter du 1^{er} octobre, les services de la municipalité de Préveranges seront dans l'incapacité de poursuivre cette mission.

M. le Maire demande donc aux conseillers l'autorisation de résilier cette convention. Deux mois de préavis étant nécessaires, cette résiliation prendrait effet au 01 décembre 2022.

Après en avoir débattu et voté, les conseillers, à l'unanimité des voix, autorisent le maire à résilier la convention.

6) Délibération 2022-38 : Signature d'une convention avec le nouveau centre instructeur

Le centre instructeur de Préveranges n'étant plus apte à traiter les dossiers d'urbanisme de la commune, il convient de passer une convention avec un nouveau centre instructeur.

M. le Maire demande donc aux conseillers l'autorisation d'entreprendre les démarches et de signer la convention avec un nouveau centre instructeur qui pourrait être celui de Saulzais le Potier.

Après en avoir débattu et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise M. le Maire à signer cette convention.

7) Délibération 2022-39 : reprofilage ponctuel des routes

Les routes communales présentent, suite à la sécheresse, des fissures et se sont dégradées. Comme les années antérieures, un devis « emplois partiels » a été demandé à l'entreprise SARL Bordat. Il s'élève à la somme de 4 500.00€ HT soit 5 400.00€ TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis et à faire réaliser les travaux.

8) Réunion de la commission « Routes et chemins »

Suite à la réunion de la commission « routes et chemins » où il a été constaté que plusieurs routes devaient être refaites, m. le Maire présente les devis établis qui s'élèvent à la somme de 277 254.00 TTC au total. Il sera décidé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal la conduite à tenir.

9) Délibération 2022-40 : Tarifs de la garderie

Mme Boucherolles, 3^{ème} adjointe, alerte le Conseil Municipal sur les frais de fonctionnement grandissants de la garderie et notamment le coût des goûters offerts aux enfants par la commune. Elle suggère, au regard de la conjoncture actuelle, d'augmenter les tarifs pratiqués en les faisant passer de 1.50€ la journée par enfant, à 2€ la journée par enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté se prononce par 9 voix « pour » (et une abstention) en faveur de cette augmentation.

10) Questions diverses

- Convention de mise à disposition des parcelles des étangs de Bois Doré: M le maire informe les conseillers que la commune va signer une convention de mise à disposition des parcelles entourant les étangs de Bois Doré afin qu'un agriculteur y laisse paître ses moutons. Ainsi les terrains seront régulièrement entretenus.
- Repas de Noël des aînés : les membres du CCAS ont décidé, cette année, de proposer un repas servi par un traiteur à la salle polyvalente aux administrés de la commune de plus de soixante-dix ans. Pour ceux qui ne le désirent pas, un colis sera offert.
- Accident de la route contre l'Eglise : le sinistre occasionné par la collision entre une voiture et l'Eglise est encore en cours de gestion. Un dossier a été ouvert auprès de l'assureur de la commune, et des devis ont été demandé à des entreprises afin de remettre les lieux en état.
- Travaux Petit Comptoir : m. Schnürer rappelle aux conseillers que la locataire actuelle du restaurant « Le Petit Comptoir » a signifié son congé à la commune pour le 16 janvier 2023. Des travaux de remise aux normes devront être envisagés après son départ.
- Travaux de la salle des fêtes : suite aux travaux de stabilisation des sols en dessous de la salle des fêtes, des fissures sont apparues sur certains murs. M. le Maire indique qu'elles ont été constatées par huissier et que, après réclamation, la société qui a effectué les travaux accepte de prendre la remise en état à sa charge.
- Les travaux d'installation de la fibre ont commencé sur la commune

- Des problèmes d'incivilités ont été signalés autour des containers à poubelles de « La Perruche ». M. Schnürer a adressé un questionnaire aux habitants du lieudit afin de savoir si on doit garder ces containers en l'état ou revoir la dotation individuelle en poubelles.
- Si le contexte sanitaire le permet, la cérémonie des vœux à la population se déroulera le 14 janvier 2023
- Une administrée de la commune a demandé l'autorisation d'occuper une très petite partie du domaine public (environ 20cm), le long de sa clôture, afin d'y semer des plantes vivaces. Aucun conseiller ne s'y oppose.

La séance est levée à 22h30

